



CULTURE
PROMOTION DES LETTRES

C Commission d'aide à l'édition

Bilan 2008

Ministère de la Communauté française
Promotion des Lettres
boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles
www.lettresetlivre.cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be
www.culture.be

1. PRÉSENTATION

La Commission d'aide à l'édition est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission d'aide à l'édition, instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres et du Livre, donne au Ministre responsable de la politique du livre des avis sur les demandes de prêt sans intérêt introduites par des éditeurs francophones de Belgique, situés en Région wallonne ou en Région bruxelloise, auprès du Fonds d'aide à l'édition. Ces demandes ne peuvent jusqu'ici être introduites que pour les frais de production liés à la publication de livres sur support papier.

Elle s'autorise également à mener une réflexion et à formuler des propositions sur la nécessaire évolution des aides de la Communauté française en lien avec les changements du monde éditorial.

2. COMPOSITION

La Commission se compose de dix membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis actuellement comme suit :

- trois experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine éditorial :
 - Georges Hoyos
 - Chantal Léonard
 - Renaud Gahide
- un expert financier justifiant d'une compétence ou d'une expérience en audits techniques et budgétaires dans le secteur de l'édition :
 - Pierre Lesne
- deux représentants d'associations représentatives d'éditeurs agréées :
 - Simon Casterman
 - un poste reste vacant.
- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :
 - Catherine Hocquet
 - Manuel Couvreur
 - René Robaye
 - un poste reste à pourvoir.

La Commission est présidée par Georges HOYOS.

En 2008 le secrétariat de la Commission a enregistré 56% de présences sur les quatre réunions organisées les 12 mars, 23 septembre, 6 novembre et 4 décembre.

3. PRÊTS SANS INTERET

Au cours de réunions trimestrielles la Commission examine les demandes de prêts sans intérêts émanant d'éditeurs francophones de Belgique.

Les demandes, communiquées aux membres de la Commission par le secrétariat deux semaines avant la réunion, sont analysées en séance. Le secrétariat de la Commission transmet ensuite les avis à la Ministre. Le prêt n'est liquidé auprès du demandeur que lorsque la publication qui fait l'objet de la demande est parue.

En 2008, la Commission a examiné **17 demandes** (voir tableau ci-après) dont :

- 7 ont été acceptées et liquidées ;
- 3 ont été acceptées mais les livres n'étaient pas parus fin 2008;
- 7 ont été considérées comme irrecevables.

| Fonds d'aide à l'édition 2008 | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Maison d'édition | Titre | Genre | Date introduction | Montant demandé | Montant accordé | Statut |
| Krautgarten | <i>Les pendaisons de Tulle t.3 Walter, agent du SD</i> | Histoire régionale | 14 08 07 | 12.000 | 6.400 | liquidé 03 07 08 |
| Luc Pire | <i>Justine, ma fille, ma championne</i> | Sport | 27 02 08 | 12.200 | | Irrecevable |
| Luc Pire | <i>Albert II, Quinze ans de règne</i> | Photos, Royauté | 27 02 08 | 9.790 | 5.000 | liquidé 26 06 08 |
| Luc Pire | <i>Baudouin</i> | Photos, Royauté | 27 02 08 | 9.790 | 5.000 | liquidé 31 07 08 |
| Luc Pire | <i>Fabiola</i> | Photos, Royauté | 27 02 08 | 9.790 | 5.000 | liquidé 26 06 08 |
| Homes International | <i>Elles</i> | Fiction | 04 09 08 | 2.120 | | Irrecevable |
| 180° Edition | <i>Bruxelles Brocante</i> | Guide, art de vivre | 03 09 08 | 5.026 | 5.026 | livre pas paru |
| 180° Edition | <i>Bruxelles Vins</i> | Guide, art de vivre | 03 09 08 | 5.026 | | Irrecevable |
| Luc Pire | <i>Don Quichotte</i> | Littérature illustrée | 01 08 08 | 7.000 | 7.000 | liquidé 05 02 09 |
| Luc Pire | <i>Chambres d'hôtes insolites en Belgique</i> | Art de vivre | 01 08 08 | 16.071 | 16.071 | liquidé 05 02 09 |
| Luc Pire | <i>Zina le roman volé</i> | Littérature étrangère | 01 08 08 | 3.451 | 3.451 | liquidé 05 02 10 |
| Luc Pire | <i>14-18 Mémoires partagées</i> | Histoire | 01 08 08 | 10.000 | | Irrecevable |
| Publ. Fac. St Louis | <i>Pour l'amour des mots</i> | Grammaire | 12 11 08 | 4.150 | 4.150 | livre pas paru |
| Luc Pire | <i>Guide de la côte d'Opale</i> | Tourisme | 20 11 08 | 4.400 | 4.400 | livre pas paru |
| Luc Pire | <i>La femme dans tous ses états</i> | Littérature illustrée | 21 11 08 | 6.000 | | Irrecevable |
| Luc Pire | <i>Kennedy, le rêve de l'Amérique</i> | Photos | 22 11 08 | 7.000 | | Irrecevable |
| Luc Pire | <i>Poèmes et chansons de Boris Vian</i> | Littérature illustrée | 23 11 08 | 7.500 | | Irrecevable |
| Total demandes introduites : 17 dont 7 acceptées et liquidées, 3 pas parues, 7 irrecevables | | | | | 61.498 | |

En 2008, 10 demandes de prêts ont été acceptées par la Ministre pour une somme totale de **61.498 €**. Les maisons d'éditions qui ont bénéficié ou vont bénéficier des ces prêts sont :

- les Editions Krautgarden ;
- les Editions Luc Pire ;
- 180° Editions
- Les Publications des Facultés universitaire Saint-Louis.

Les 7 refus de la Commission ont été motivés :

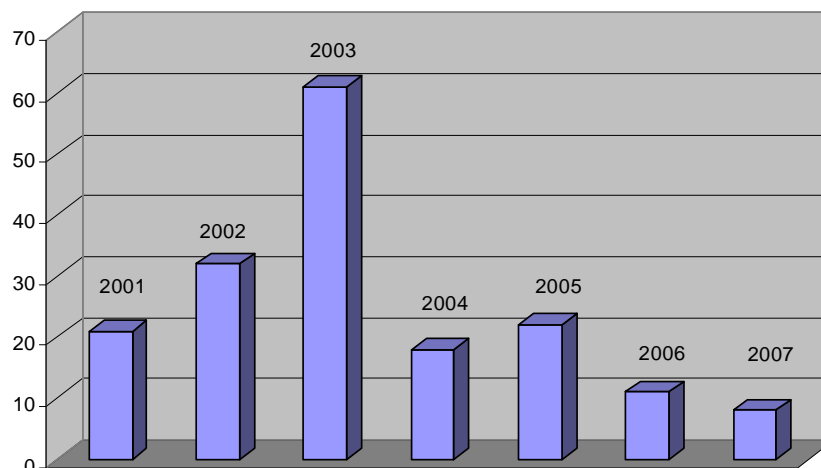
- pour manque de professionnalisme dans le dossier introduit ;
- pour dépassement du montant total autorisé ;
- pour cause d'autres financements ;
- pour cause de demande injustifiée.

4. RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS

En septembre 2008, l'administration (secrétariat de la Commission) a élaboré une analyse statistique des demandes adressées au Fonds d'aide à l'édition de 2001 à 2007. Il en ressort les tableaux, les conclusions et les questions qui suivent.

| Année | Demandes introduites | Dossiers liquidés | Dossiers non aboutis | Demandes irrecevables |
|--------------|----------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|
| 2001 | 21 | 18 | 1 | 2 |
| 2002 | 32 | 27 | 0 | 5 |
| 2003 | 61 | 40 | 8 | 13 |
| 2004 | 18 | 11 | 1 | 6 |
| 2005 | 22 | 11 | 1 | 10 |
| 2006 | 11 | 7 | 2 | 2 |
| 2007 | 8 | 4 | 2 | 2 |
| Total | 173 | 118 | 15 | 40 |

Demandes introduites



Pendant cette période trois éditeurs ont concentré 79 % du montant total des prêts. Les petits éditeurs sont sous représentés ainsi que certaines catégories de production (livre de jeunesse, BD, livres scolaires).

L'évolution du paysage éditorial de la Communauté n'est pas sans influence sur la vie du Fonds. Les rachats, les concentrations, les disparitions d'éditeurs, l'évolution vers le multimédia ont fortement réduit la « clientèle » habituelle du Fonds. Les éditeurs plus artisanaux ou de taille plus réduite font peu appel au Fonds.

Sur les centaines d'éditeurs répertoriés sur le site de l'Adeb, moins d'une vingtaine ont fait appel au Fonds de 2001 à 2008. L'aide du Fonds est-elle encore utile aux éditeurs ? Si oui, pourquoi ne l'utilisent-ils pas plus ?

En 2001 déjà la Commission déplorait la faible utilisation du Fonds alors que celui-ci est ouvert à **toutes les catégories de livres** (scolaire, parascolaire, bande dessinée, livre scientifique, technique et universitaire, livre de littérature générale ou de jeunesse, livre de sciences humaines, beau livre, dictionnaire...).

La Commission voit cinq causes principales :

- le manque de visibilité des informations concernant le Fonds :
fonctionnement et dates de réunion de la Commission ;
- les réticences de certains éditeurs à transmettre leur chiffre d'affaires bien que les membres de la commission soient tenus à un devoir de réserve ;
- la faible inclinaison des éditeurs à dégager des forces de travail administratif pour l'obtention d'un prêt alors qu'ils sont disposés à accomplir les formalités pour l'octroi de subventions ;
- l'incapacité de certains éditeurs à introduire un dossier formellement correct ;
- les taux d'intérêts bancaires bas, déforçant l'attrait du Fonds et de ses prêts sans intérêts liés à des démarches considérées comme lourdes.

Ces constats posés, différentes stratégies ont été mises en place :

- augmenter la visibilité du Fonds avec l'aide entre autres de l'Association des éditeurs belges (ADEB) ;

- consulter plus largement les éditeurs, les écouter et proposer de nouvelles pistes pour l'octroi de prêts.

En novembre 2008, à la demande de la Commission, le secrétariat a organisé une séance d'information et de réflexion ouverte à tous éditeurs de la Communauté française. Les travaux ont abouti aux propositions suivantes, transmises à la Ministre. Certaines sont déjà réalisées ou en cours de réalisation. D'autres devront encore faire l'objet d'une réflexion sur leur application et d'un suivi administratif.

- Elaborer et mettre à disposition des éditeurs d'une liste reprenant les différentes aides existantes.
- Etablir des liens structurels entre les sites visités par les éditeurs (celui du Ministère, celui de l'ADEB) et les adresses URL des aides disponibles.
- Annoncer les 4 dates de rentrée des demandes (par l'Adeb, par le site de la CF, par courrier électronique aux éditeurs...).
- Organiser une formation sur les développements techniques et juridiques liés au numérique.
- Permettre aux nouveaux éditeurs d'introduire des demandes en leur demandant des rapports financiers intermédiaires pour encourager le fonds à la prise de risque
- Ouvrir plus largement la recevabilité des coûts admissibles de production :
 - aux travaux prépresse réalisés en interne sur base d'un tarif moyen à la page ;
 - aux achats de droits de reproduction (images et textes) ;
 - à la traduction vers le français s'il s'agit d'un travail de commande ;
 - aux productions multilingues ;
 - à la production d'un numéro spécial de revue ;
 - en cas d'impression numérique, à la prise en compte du tirage global sur un an, sur base des espérances de ventes (marché théorique) ;
 - aux coûts de digitalisation en amont de l'œuvre : le poste explicitement

prévu dans le formulaire marquerait la volonté d'encourager la numérisation.

- Développer des contrats cadres de prêt sur présentation d'un projet et d'une projection du chiffre d'affaire. Cette nouveauté permettrait des prêts pour des projets de développement multimédia ou numérique, de création de revue, de création ou d'évolution de site, d'opérations de marketing, d'impression d'un catalogue, de difficultés spécifiques.
- Elargir l'offre d'expertise proposée aux éditeurs, dans différents domaines : comptabilité, gestion, détermination du marché, choix éditoriaux, impression, numérisation, diffusion, distribution. Les coûts de cette expertise seraient couverts à 75% par une intervention de la CF. Cette aide serait réservée aux éditeurs dont le chiffre d'affaire ne dépasserait pas un certain montant.
- Organiser une nouvelle journée de consultation et d'information avec tous les éditeurs sur les résultats des travaux de réforme du fonds et leurs portées économiques.

Remarques formulées hors cadre :

- Les contrats-programmes des subventions sont réservés aux productions littéraires ou artistiques. Les subventions pour l'édition d'autres types de production (scolaires, universitaires, scientifiques...) devraient faire l'objet de nouvelles lignes de crédit.
- Sur l'*open access* (Déclaration de Berlin), la commission demande une concertation des différentes composantes du processus (universités, auteurs-chercheurs, éditeurs) et sollicite le Conseil du livre pour qu'il intervienne auprès des différents ministres concernés sur la cohérence des politiques de la Communauté française en la matière.
- Des demandes s'expriment en matière d'aides à l'exportation et à la distribution à l'étranger. Les pouvoirs publics devraient pouvoir négocier avec des partenaires professionnels reconnus.